

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
04/1/16
DOSSIER N°6815**

**PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU
TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : PARTICIPATIONS AUX STRUCTURES ANNEXES ET
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE
L'EXERCICE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2025-04/1/16 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'approuver les montants des participations aux structures annexes détaillées ci-après au titre de l'exercice 2025 ainsi que l'attribution de subventions et avances de subventions aux associations mentionnées ci-dessous :

Sécurité, incendie et secours

- le versement de la participation nécessaire au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **7 561 454,57 €**, répartis comme suit, conformément à la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2025 :

- **4 050 000 €** au titre de la dotation de fonctionnement dite "classique" (payée sur les fonds propres du Département) : chapitre 65, article 6553, fonction 12 ;
- **3 511 454,57 €** au titre du reversement intégral de la fraction de TSCA dédiée au financement du SDIS perçue en 2024 par le Conseil départemental (chapitre 65, article 6553, fonction 12).

- le versement de la participation nécessaire à l'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à hauteur de **150 000 €**, conformément à la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2025 (chapitre 204, article 204181, fonction 12).

- le versement, conformément à l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025, de la dotation complémentaire de fonctionnement de **150 000 €** (chapitre 65, article 6553, fonction 12).

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Delphine CHARTRAIN), Élu Président du Conseil d'Administration du SDIS 23

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absents(s)

Culture, patrimoine, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

- le versement d'une contribution statutaire de **1 802 143 €** au titre du fonctionnement du Conservatoire Emile Goué répartie ainsi : **1 776 250 €** au titre du fonctionnement général de la structure et **25 893 €** au titre du fonctionnement des classes CHAM (chapitre 65, article 6561, fonction 311).

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Éluée Présidente du comité syndical du Conservatoire Emile GOUÉ

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absents(s)

- le versement au syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé des montants suivants :

- En investissement : **205 000 €** au chapitre 204, article 2041781, fonction 314 (acompte de **57 500 € déjà versé**) ;
- En fonctionnement : **590 000 €** au chapitre 65, article 6561, fonction 314 (acompte de **401 250 € déjà versé**).

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET : Éluée Présidente de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absents(s)

- le versement d'une contribution statutaire maximale de **74 224,06 €** au syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 312.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, Élus Membres du syndicat mixte



pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **22 867 €** au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme (fonctionnement du pôle espoir Guéret couvrant l'année scolaire 2024/2025), imputée sur le chapitre 65 article 65748, fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **4 000 €** au Comité départemental UFOLEP de la Creuse (deuxième édition du « Festi Rando Creuse », co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **4 000 €** à l'association sportive et culturelle de la Croisière (troisième édition des Foulées du Rail le 1^{er} juin 2024 co-organisée avec le Conseil départemental), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **6 000 €** maximum à l'association Creuse Tourisme (plan marketing, année 2025, du Comité d'itinéraire Véloroute V87 « La Vagabonde »), imputée sur le chapitre 65, article 65748, fonction 326

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Éluée Présidente de Creuse Tourisme

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **1 500 €** en faveur de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V49 "la cyclo bohème", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **1 500 €** au Comité Départemental du Tourisme des Charentes pour le fonctionnement du Comité d'itinéraire de la véloroute V93 "La Vélidéale", imputée sur le Chapitre 65 Article 65748 Fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement d'une somme de **200 €** à l'association Inter-Parcs du Massif Central (IPAMAC) afin de participer en 2025 dans le cadre du "laboratoire des itinérances" considérant notamment la véloroute V87 "La Vagabonde" (Montluçon-Montech) inscrite au schéma national, dont la Creuse est Cheffe de file du comité d'itinéraire, imputée sur le chapitre 65 article 65748 fonction 326

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

Action Sociale

- le versement à la MDPH d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de **500 000 €** (chapitre 65, article 6568, fonction 425) ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

- le versement à Domo Creuse Assistance d'une somme de **195 000 €** au titre de la subvention 2024 pour compensation des contraintes de service public (article 6188, fonction 431) et d'une subvention de **100 000 €** au titre de l'investissement pour l'année 2024 (chapitre 204, article 20422, fonction 431).

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLoux, Élu(e) Membre salarié de la Fondation Partage et Vie

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 absentions(s)

Réseaux et infrastructures

- le versement d'une contribution statutaire nécessaire au fonctionnement du budget principal du syndicat mixte DORSAL, à hauteur d'un montant maximum de **153 000 €**, imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 57.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Aménagement et Environnement

- le versement d'une participation statutaire de **26 400 €** en section de fonctionnement (chapitre 65, article 6561, fonction 70) au syndicat Mixte de la Fot.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Delphine CHARTRAIN), Élus membres du Syndicat Mixte de la Fot

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Développement, Attractivité, Agriculture et Tourisme

- le versement au syndicat mixte le Lac de Vassivière de la participation statutaire de **265 001,93 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 633) ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Jean Luc LEGER, Élus Membres du syndicat mixte le Lac de Vassivière

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement au GIP Traces de Pas de la participation de fonctionnement à hauteur d'un montant maximum de **134 810 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 420) ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Membre du GIP Trace de Pas

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement à TERANA de la contribution statutaire annuelle correspondant à 23,03 % du besoin de financement du GIP, conformément à la clé de répartition approuvée par délibération du 18 novembre 2022, soit un montant maximum de 1 000 000 €, chapitre 65, article 6561, fonction 6311) ;

- l'inscription d'une dotation de service public à hauteur d'un montant prévisionnel maximum de 82 000 € correspondant exclusivement à la couverture des dépenses réalisées sur le budget annexe du laboratoire d'analyses et non refacturées au GIP TERANA telles que le paiement de la taxe foncière, les admissions en non-valeur présentées par le comptable public ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Membre du GIP TERANA

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- le versement de 82 000 € à l'agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse se répartissant de la manière suivante :

- 52 000 € au titre de l'animation du programme « petites villes de demain » finançant 12,5 % des coûts salariaux des six chefs de projets répartis sur le territoire et 25 % du coût salarial du chef de projet coordinateur (chapitre 65, article 657381, fonction 62) ;
- 30 000 € au titre du projet alimentaire territorial.

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Élu(e) Présidente de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, dont les conventions relatives au versement des subventions au Comité Régional de Nouvelle Aquitaine de Cyclisme, au Comité départemental UFOLEP de la Creuse et à l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière ;
Ces conventions sont jointes à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter des subventions, les plus élevées possibles, auprès des organismes financeurs et notamment:

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine
- le Ministère de la Culture
- le Centre national du Livre
- la Région Nouvelle-Aquitaine
- dans le cadre d'appels à projets : tous organismes et/ou fondations susceptibles de soutenir la politique de développement de la lecture et de prévention de l'illettrisme et de l'illectronisme du Département.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET